DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-MANDRA Johnny, BAUM Eric- LAHACHE

Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice : 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants: 11

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°1 du 16/03/2018

Vote du compte administratif 2017 du budget principal de la commune

Monsieur Victor SALGUEIRO, 1^{er} Adjoint donne lecture du compte administratif 2017 du budget principal de la commune, dressé par Madame BRETON Clara, Maire, qui se résume comme suit :

-	Dépenses de fonctionnement	409 691.95 euros
-	Recettes de Fonctionnement	480 340.15 euros
-	Dépenses d'Investissement	48 217.50 euros
-	Recettes d'Investissement	98 437.66 euros

Report de Fonctionnement 2016 163 579.18 euros Report d'Investissement 2016 150 473.65 euros

Soit un Excédent global de Fonctionnement de 234 227.38 euros Excédent global d'Investissement de 200 693.81 euros

Madame Clara BRETON, Maire quitte la salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*vote et approuve le compte administratif 2017 du budget principal de la commune dressé par Madame Clara BRETON, Maire.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

<u>Présents</u>: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-MANDRA Johnny, BAUM Eric- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice : 13

date convocation: 09/03/2018 date affichage: 19/03/2018

Conseillers présents : 12

Nombre de votants: 12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°2 du

Compte de gestion 2017 du budget principal de la commune

Le Conseil Municipal vote et approuve à l'unanimité,

Le Compte de gestion 2017 du budget principal de la commune dressé par Madame LAHURTE Suzy, comptable intérimaire du 18/01/2018 au 01/04/2018.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain-MANDRA Johnny, BAUM Eric- LAHACHE

Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice : 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants: 12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°3 du 16/03/2018

Affectation du résultat du budget principal de la commune 2017

Le conseil Municipal, après en avoir approuvé le compte administratif 2017, Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire, Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

*un excédent de Fonctionnement de : 70 648.20 euros

*un excédent reporté de :

163 579.18 euros

Soit excédent cumulé de :

234 227.38 euros

*un excédent d'Investissement de : 50 220.16 euros

*un excédent reporté de :

150 473.65 euros

Soit un excédent cumulé de :

200 693.81 euros

Décide à l'unanimité

D'affecter le résultat comme suit :

C/002 : résultat reporté en fonctionnement 234 227.38 euros

C/001 : résultat d'investissement reporté : 200 693.81 euros

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

ARGUMENTAIRE SUITE AUX DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Après avoir constaté un certain nombre d'incohérences dans les positions prises par les différents interlocuteurs ayant à intervenir sur ce sujet de fermeture d'une classe primaire sur Roville devant Bayon,

Notamment après avoir pris note, lors d'une réunion(15 JANVIER 2018) avec Mr l'Inspecteur Départemental de l'Education Nationale (Mr Castelli), que la décision ultime de fermeture se fera entre les deux communes concernées, à savoir Roville et Neuviller. (membres du RPI2),

Après avoir appris, lors de la réunion du SIVU, du 5 mars 2018 qu'une réunion du Comité Syndical en présence de Mr Castelli, aurait lieu le lundi 12 mars à Bainville aux Miroirs sur ce thème de fermeture d'école, Mme le Maire, ne put que faire constater à ce dernier, son indisponibilité à cette réunion, ainsi que celle des représentants de la commune de Roville, pris par leurs obligations professionnelles. (Mr l'Inspecteur lui déclara alors qu'il ferait reporter la réunion),

Après avoir appris, lors du conseil d'école du jeudi 15 mars 2018, que la réunion s'était tout de même déroulée en présence de Mr Castelli comme prévu et en l'absence de la commune de Roville et que décision avait été prise de fermer purement et simplement l'école primaire de Roville!,

Après avoir constaté que, dès le mardi 13 mars 2018, la commune de Bainville aux Miroirs (membre du RPI1), lors de sa réunion de conseil, délibérait sur la fermeture de classe à Roville (alors que ce point ne figurait pas à son ordre du jour!),

Après avoir vérifié que le SIVU de la Haute-Moselle en charge de la compétence scolaire n'avait pas encore délibéré sur ce sujet DE FERMETUREmis à son ordre du jour du lundi 19 mars 2018!,

Attendu que la commune de Roville (812 habitants) représente 70 % des effectifs scolaires et qu'elle participe donc à hauteur de 70 % des dépenses afférentes au regroupement scolaire,

Attendu que les deux classes de l'école primaire ,fonctionnelles spacieuses, sont équipées depuis une année de tableaux numériques,

Attendu que le transfert de notre classe primaire à Neuviller, entraînera des travaux supplémentaires auxquels, la commune de Roville devra encore participer à hauteur de 70 %;

Le Conseil Municipal, entérine les deux délibérations qui suivent :

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain -BAUM Eric- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian - MANDRA Johnny

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice : 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants: 12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°4 du 16/03/2018

Suppression d'un poste d'enseignante à l'école primaire de Roville-Devant-Bayon

Suite à la suppression d'un poste d'enseignante à l'école primaire de Roville-devant-Bayon.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide de maintenir la classe primaire restante à l'école sis 45 avenue du Général Leclerc à Roville-Devant-Bayon.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain -BAUM Eric- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian - MANDRA Johnny

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice: 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants: 12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°5 du 16/03/2018

Démission des deux délégués titulaires et des deux délégués suppléants

Après avoir constaté les conditions dans lesquels se sont déroulées les procédures de fermeture d'une classe sur le regroupement (RPI2)

Le Conseil Municipal prend acte de la démission des membres délégués titulaires et suppléants au SIVU de la Haute Moselle.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain- BAUM Eric- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian-MANDRA Johnny

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice: 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants :

12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n°6 du 16/03/2018

Aménagement des espaces publics et mise en sécurité de la rue Léon Blum. Avenant de transfert

Madame le Maire informe l'assemblée que dans le cadre d'une réorganisation interne une filialisation des agences BEREST SAS a été entreprise.

Le fonds de commerce de l'agence de Lorraine-champagne-Ardenne des agences BEREST a été cédé à la société filiale BEREST LORRAINE Sarl.

La société BEREST sollicite l'approbation de la commune pour le transfert de tous les droits et obligations au titre du contrat de la maîtrise d'œuvre pour l'aménagement des espaces publics et la mise en sécurité de la rue Léon Blum, en vue de la poursuite de son exécution par la filiale.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

*accepte l'avenant de transfert

*autorise Madame le Maire à signer l'avenant

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018

DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

CANTON DE MEINE AU SAINTOIS

COMMUNE DE ROVILLE-DEVANT-BAYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATOINS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 16 mars 2018

L'an deux mil dix huit, le seize mars, à 20 h 30, le Conseil Municipal de la commune de ROVILLE-DEVANT-BAYON, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel des séances sous la présidence de Madame Clara BRETON, Maire.

Présents: CASTAGNOZZI Valérie-DUBOIS Gilles- GODEY Alain -BAUM Eric- LAHACHE Robert - SALGUEIRO Victor - DROUIN Henry-HENRY Bernard-COLLET Florian- MANDRA Johnny

Excusés: THIRY William (procuration à Mr BAUM Eric)

Absent: COURTIER Pascal

Conseillers en exercice: 13

date convocation: 09/03/2018

Conseillers présents: 12

date affichage: 19/03/2018

Nombre de votants: 12

Secrétaire de séance : CASTAGNOZZI Valérie

Affaire n° 7 du 16/03/2018

Achat par la commune de panneaux de signalisation à la commune de LOREY

Madame le Maire informe l'assemblée de la proposition de la commune de LOREY de vendre des panneaux de signalisation à la commune de Roville-devant-Bayon qui a installé des dos d'âne dans la commune.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,

*décide d'acheter les panneaux dos d'âne pour un montant de 79.62 euros TTC.

Fait et clos les jour, mois et an susdits

délibération certifiée exécutoire le 16 mars 2018